**** **** 

**NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2024-Teleperformance France**

A l’issue de la réunion de négociation du 7 mai 2024 portant sur les NAO Bloc 1 (rémunération), la Direction est restée figée dans sa position initiale au détriment de négociations sincères et loyales.

La Direction rejette toute discussion concernant les deux revendications formulées par l’intersyndicale à savoir :

- Une augmentation générale des salaires de 100 euros.

- Un doublement du montant de l'enveloppe pour les mesures annexes (de 350 000 € à 700 000 €), comprenant une prime de Partage de la Valeur Ajoutée.

La Direction refuse toute augmentation de salaires au motif de ne pas vouloir dégrader la compétitivité sur le marché, malgré l'absence d'avancées au niveau des négociations de branche. Cette stagnation salariale risque de perdurer, entraînant les salariés vers un rattrapage du SMIC et la réduction contrainte de leur pouvoir d’achat.

Pour rappel, la Direction propose une enveloppe de seulement 350 000 euros pour l’année 2024, cotisations comprises, à répartir entre plus de 2000 salariés (soit environ 175 euros bruts/salarié). Cela se traduit par une hausse totalement insignifiante du pouvoir d'achat de seulement 48 cts € par jour.

La direction jette son bout de gras en pâture et demande aux syndicats de se battre pour la répartition pour ne pas en assurer la responsabilité !!!

Face à cette situation, l’intersyndicale a décidé de mener une action nationale d’envergure et appel à une journée de mobilisation des salariés le 23 mai 2024, jour de l’assemblée générale mixte des actionnaires de Teleperformance où sera proclamé l’annonce du versement de dividendes exceptionnels, à savoir 244 millions € pour l’exercice 2023 !

Des débrayages massifs seront réalisés sur l’ensemble des centres (y compris en télétravail) avec, en parallèle, un rassemblement organisé devant le siège de Teleperformance, au 21-25 rue Balzac, à Paris.

Teleperformance, dont le PDG et fondateur a encore perçu une rémunération de 19,7 millions € en 2022 (soit 1453 fois le salaire moyen versé à ses salariés), exige de redresser la situation de sa filiale française après l’avoir mise dans le mur suite à de mauvaises décisions opérationnelles et en réalisant des économies sur les conditions de travail et de rémunération de salariés ! Quel avenir pour nous ?

Une réunion de négociation est encore prévue le 22 mai 2024. En amont, la Direction a indiqué qu’elle allait faire part des revendications de l’intersyndical « à M. RIGAUDY » (Directeur Général Délégué et Directeur financier du Groupe TELEPERFORMANCE, côté au CAC 40) et y faire son « compte-rendu ».

Enfin, l’intersyndicale saisira le conseil d'administration sur les capacités et pouvoirs de décision des négociateurs qui représentent l'entreprise.

Contact CFTC : Félicien OKOYO

Délégué syndical central CFTC / okoyofelicien@cftc-4s.fr / Tel : 06 66 74 93 46